



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

N°22- MARS 2017

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

Régis BONVALOT

03 84 70 37 11— 06 78 94 44 51

Marie LONDE

03 84 70 33 92—06 37 31 86 92

Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98

VIVE LE PRINTEMPS L'hiver va bientôt toucher à sa fin, nous avons hâte de pouvoir de nouveau gratter la terre, sortir sans manteau, et revoir les enfants jouer dans les rues. La nature se réveille tout doucement, perce-neige, primevères et bourgeons reviennent les premiers.

La commission « espaces verts et fleurissement » s'est réunie en février pour faire le bilan de l'année 2016. Nous avons bien évidemment fait plein de projets pour 2017.

Des plantations ont déjà commencé, le rond point a été fleuri, les chrysanthèmes ont été retirés et conservés pour l'année prochaine. Dominique Chapin est notre référente pour ce domaine, elle fait partie, avec d'autres personnes du village, du cercle des amateurs de chrysanthèmes. Les massifs vont être nettoyés et taillés. Au printemps des nouvelles fleurs vont venir embellir la commune et les anciennes seront remises. Nous retentons le trottoir en jachère (nous ne restons pas sur un échec) et une vasque a été déplacée, afin que chaque entrée du village dispose d'une vasque fleurie. Le terrain de boules « devrait » être finalisé (depuis le temps qu'on vous le promet) et le nettoyage citoyen sera renouvelé. Cet automne, des plantes seront déplacées, et dédoublées.

Le nettoyage et l'entretien du patrimoine sera lui aussi reconduit et même étendu (le mur du lavoir, de l'église et la chapelle). Nous aurons aussi la joie de pouvoir rajouter cet automne, sur le terrain communal un arbre pour les naissances de l'année 2017.

Nous sommes toujours à la recherche de dons : fleurs, bulbes, graines, tuteurs, pierres pour des bancs, pots et bacs, soucoupes. Tout le monde peut participer à l'embellissement de notre commune.

Petits comme grands sont les bienvenus pour partager et échanger des moments conviviaux. Pour les plantations, le désherbage, les arrosages, l'entretien des 14 sites plantés, apporter de l'eau pour économiser les allées et retours, ou même pour vos conseils et suggestions.

Encore en très grand merci à tous les bénévoles et à leur grande implication pour l'embellissement de notre village. Sans vous, sans votre dévouement et participation nous ne pourrions pas avoir un cadre de vie aussi agréable.

Merci aussi à toutes les personnes qui nous encouragent.

On compte sur vous !

Manon Véquaud, Conseillère municipale



COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 27 janvier 2017

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Alain LENAIN, Marie LONDE, Anne-Laure MIANCIEU, Valérie MISIR, Daniel PRADEL et Manon VEQUAUD. Excusé : Laurent FOUCHEYRAND, pouvoir donné à Roger Chatillon— **Secrétaire** : Anne-Laure Miancien

FINANCES

Ouverture du ¼ des crédits d'investissement 2016 au budget 2017

Conformément au code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Pour 2016, le montant budgétisé des dépenses d'investissement s'élevait à 13 010 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits 2016 en dépenses d'investissement dans la limite de 13 010 € x ¼ = 3252 € ; affecte cette somme aux comptes suivants : travaux ONF pour un montant de 3252 € et autorise la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite fixée ci-dessus.



FORET/ONF

Devis travaux 2017

Les services de l'ONF ont transmis le devis correspondant aux travaux forestiers pour l'année 2017. Il s'agit de travaux de maintenance de cloisonnement sylvicole, de dégagement manuel de plantation, de dégagement mécanique, de cloisonnement d'exploitation et de création de parcellaire (mise en place de plaques de parcelle par l'agent patrimonial).

Ces travaux s'élèvent à 3 085,94 € H.T. (3 394,54 € TTC), soit 2 413,94 € H.T. en investissement et 672 € H.T. en fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le devis de l'ONF d'un montant de 3 394,54 € T.T.C.

Schéma d'accessibilité

La commune avait délibéré en 2016 sur le schéma d'accessibilité des Etablissement recevant du public. Des travaux de mise en conformité ont déjà été effectués.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité ainsi que les demandes de dérogation présentées par la commune de Frasne les Meulières.



Pour une gestion durable de la forêt

Mise en place du contrat de zone Natura 2000



Suite au vote du Conseil municipal du 25 novembre 2016, le dossier du contrat forestier Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents a été mis en place avec les services du Grand Dole.

Fin novembre, Alain Lenain, conseiller municipal a participé aux opérations de marquage des arbres avec l'équipe de Jura Nature Environnement et Madame la maire a signé le devis d'un montant de 350 € HT pour le marquage et la matérialisation de l'îlot forestier et d'un montant de 985 € pour la fourniture et la pose d'un panneau d'information pour l'îlot et les arbres disséminés.

Ces travaux d'investissement ouvrent droit à une compensation financière.

BIENTÔT UN SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La création d'un site internet de la mairie a été évoquée depuis plusieurs années et la commission information a travaillé sur le sujet.

Après étude des conditions proposées par le SIDEC (460 € la première année), il apparaît plus intéressant d'utiliser un site fourni par l'Association des Maires Ruraux de France, à travers le service « campagnol.fr » qui propose une maquette prête à l'emploi pour les communes.

Ce service est proposé avec un abonnement annuel de 180 € (sur la base d'une facturation 15 €/mois à la date d'adhésion). Cette formule garantit la sécurité des données de la commune, Campagnol.fr assurant :

- ◆ L'accès à la plate-forme de création et d'administration de sites
- ◆ L'hébergement du site,
- ◆ Le nom de domaine,
- ◆ l'assistance téléphonique.

Le contrat prévoit que la commune peut le résilier avec conservation de ses données (par exemple si un système mutualisé était proposé par le Grand Dole dans les années à venir).

Ce site sera un plus pour la vie de la commune et la conservation des informations déjà publiées. Elle permettra de conserver un lien avec celles et ceux qui ont quitté le village.

Plusieurs membres du Conseil municipal pourront en être administrateurs et publier les informations.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à l'Association des maires Ruraux de France et l'abonnement au site CAMPAGNOL.FR d'un montant annuel de 180 €.



LA COMMUNE S'ENGAGE DANS LE PROJET ZERO-PHYTO

Dans le cadre de la Loi Labbé du 6 février 2014, les collectivités ont dû supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2017, à l'exception des cimetières. La commune de Frasne les Meulières avait anticipé la loi et supprimé les pesticides dans sa charte de 2008 sur l'entretien des espaces verts. La réflexion sur l'entretien du cimetière a déjà été engagée.

La Région Bourgogne-Franche Comté lance un appel à candidature pour permettre aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 80 % pour le réaménagement des cimetières : notamment réaménagement des allées (carrossables ou piétonnes, remise en herbe, réaménagement des entre-tombes, couvresol...).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de s'engager dans la démarche « zéro phyto » sur son périmètre d'intervention et autorise Madame la Maire à solliciter les subventions en vue d'un réaménagement du cimetière.



Modification des statuts du syndicat des eaux et suppression budget assainissement



La Loi Notre prévoit le transfert de la compétence assainissement non collectif aux Communautés de communes. Par conséquent, le Syndicat des eaux de Montmirey-le-Château a modifié ses statuts et supprimé son budget Assainissement 613, lors de sa séance du 12 décembre 2016. La commune doit délibérer dans le même sens.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la suppression de la compétence assainissement non

collectif » des statuts du syndicat ; accepte la modification de la dénomination du syndicat suite à cette suppression, à savoir « Syndicat intercommunal des Eaux de Montmirey-le-Château » ; accepte la dissolution du BP Assainissement 613, pour intégration au BP EAU 614, dès que les écritures nécessaires seront effectuées ; et autorise le Président à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

A noter : Le syndicat des eaux de Montmirey-le-Château est maintenu grâce à son implantation sur 3 intercommunalités (Grand Dole, Jura Nord et CAP Val-de-Saône.)

Aide à la rénovation de logements

Vous envisagez des travaux pour améliorer le confort thermique de votre logement (isolation combles, sols, murs— menuiseries, chauffage, ventilation), vous voulez adapter votre logement au vieillissement ou au handicap (adaptation des sanitaires), adaptation du mode de chauffage, installation de monte escaliers, réduction des seuils.... L'ADIL du Jura (Agence Départementale d'Information sur le Logement) offre gratuitement un conseil personnalisé.

Téléphoner au 03 84 86 19 30.

Vous pouvez avoir un rendez vous à la Permanence de Dole. Lors de votre appel, un conseiller vérifie avec vous les aides financières dont vous pouvez disposer (Anah ,Etat, Agglomération, Commune, Région, Département, crédit d'impôts) mais aussi les prêts possibles (PTZ accession, Eco-Prêt à taux zéro...)

Si vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), le conseiller vous orientera vers un opérateur agréé pour vous accompagner dans le montage du dossier jusqu'à la réalisation des travaux.

LOGEMENT

VOUS RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT ?

LE GRAND DOLE VOUS ACCOMPAGNE !

Avec le financement des partenaires :

- Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement
- Ministère de l'Énergie
- Agence Nationale de l'Habitat
- HABITER MIEUX
- Grand Dole

Vous êtes propriétaire occupant, vous pouvez sous condition de ressources, bénéficier jusqu'à 80 % de subventions apportées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Grand Dole.

Exemples de financement dans le cadre du programme Habiter Mieux

Un couple avec 2 enfants réalise l'isolation des combles et remplace les menuiseries dans son pavillon des années 60, pour un coût de travaux de 16 000 € TTC.

- Revenu moyen mensuel : 2 400 €
Subventions : 9 200 €
soit 58 % d'aides
- Revenu moyen mensuel : 3 400 €
Subventions : 4 350 €
soit 27 % d'aides



! Pour être subventionnables, les travaux doivent être réalisés par des professionnels, et ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.

DEPART DE LA CABINE TELEPHONIQUE



M. Bardey, électricien est intervenu le 23 janvier pour débrancher la cabine téléphonique du réseau électrique de la commune.

Celle-ci a été enlevée définitivement le mardi 21 février 2017.

Installée place de l'Eglise, près des actuelles places de stationnement, la cabine téléphonique a joué pendant de nombreuses années son rôle de dépannage pour les habitants de la commune et les gens de passage qui devaient contacter leurs proches.

En 1997, les « publiphones » étaient 300 000 en France. A la fin de l'année 2017, plus aucune ne sera en fonctionnement, la loi ayant autorisé Orange (ex-France Télécom) à ne plus les entretenir et à procéder à l'enlèvement de toutes les cabines téléphoniques du pays. Démantelées par l'entreprise Véolia, elles devraient être recyclées. Une page se tourne.

Fontaine et lavoir



Un nettoyage de la fontaine semble nécessaire ainsi qu'un changement des tuyaux d'arrivée de l'eau au lavoir (par derrière). Alain Lenain s'est porté volontaire pour faire ces travaux avec Laurent Foucheyrand. La commune commanderait les tuyaux. Un devis sera effectué auprès de la coopérative de



Montmirey pour cet achat.

Le lavoir faisant partie des édifices inscrits et répertoriés par les bâtiments de France, une demande de travaux sera effectuée avant de lancer les travaux, comme pour la rénovation du toit de la Chapoutote.

Il faudra aussi examiner la remise en place des pavés et avoir l'assurance que les tuyaux ne seront pas écrasés par les véhicules utilisant le lavoir.

EPICERIE SOCIALE

L'Epicerie Sociale du bassin dolois a pour mission d'offrir un accès à l'alimentation à un moindre coût, aux personnes résidant dans nos communes et rencontrant des difficultés.

L'accès à ce dispositif d'aide se fait sur prescription d'un travailleur social. (assistante sociale du département, par exemple). L'aide apportée permet à la personne bénéficiaire de régler une facture, solder une dette ou faire face à une dépense imprévue. C'est une aide temporaire.

Les approvisionnements proviennent essentiellement de la Banque Alimentaire du Jura. Les bénéficiaires paient environ 10 % de la valeur marchande des produits.

L'épicerie sociale est située à Dole, 18 rue Cordienne. Elle est ouverte les lundis et mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 15h à 18h. Tél 03 84 81 16 96



SORTIES NATURE

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, des sorties sont organisées dans la Serre par la Communauté d'agglomération du Grand Dole. Elles sont animées par la Ligue pour la Protection des oiseaux .

Mercredi 26 avril : Les reptiles de la plaine doloise (biologie, écologie et méthodes d'inventaires). Rdv à 9h au stade d'Archelange. Inscription Gd Dole au 03 70 58 40 19 ou LPO 03 81 50 43 10

Samedi 27 mai : Nature de proximité. Rdv à 9h (lieu à confirmer). Inscription LPO.





Le CONSEIL MUNICIPAL
se réunira
VENDREDI 31 MARS 2017
à 20h30 en mairie

Toutes les séances sont
ouvertes au public.

**Conséquences de la fin de la
Communauté de communes
Nord-Ouest Jura**

Depuis le 1^{er} janvier 2017 :



- **L'école de Moisey**, est gérée
par la commune de Moisey
(ainsi que le Foyer logement)

- **L'école de Montmirey-la-ville**
est gérée par la Communauté
de communes Jura Nord (ainsi
que celle de Dammartin).

- **Toutes les activités périscolaires (matin et
soir après l'école)** sont gérées par Jura Nord.

Une annonce avait été faite aux parents
d'une majoration des tarifs de 15 % pour les
familles hors communauté de communes.
Laurence Bernier, maire a fait le point avec le
Président du Grand Dole et la Vice-Présidente
en charge des centres de loisirs : une conven-
tion est en préparation entre le Grand Dole
(qui a la compétence périscolaire) et Jura
Nord. **Il n'y aura donc pas de majoration
pour les familles.**



**Les
accueils
de loisirs**

- **Activités extra-scolaires (vacances)**

Pour les vacances, les familles peuvent choisir
le lieu d'accueil de leurs enfants. S'ils sont ins-
crits dans un accueil de loisirs du Grand Dole,
ils bénéficieront des tarifs appliqués aux fa-
milles du Grand Dole (par exemple au centre
d' Authume). Par contre, s'ils inscrivent leurs
enfants dans les accueils gérés par la commu-
nauté de commune Jura Nord (par exemple
Dammartin), les tarifs seront majorés de 15 %.

Et le mercredi ?

Les activités du mercredi sont habituellement



BIENVENUE A

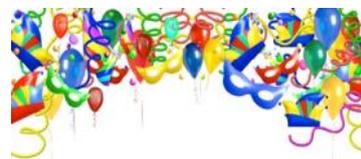
Charlotte Deliaval

filie de Ludivine Barbier et Thomas Deliaval

née le 7 janvier 2017



considérées comme extra-scolaires. Mais les
enfants scolarisés sur le RPI du Mont Guérin
bénéficient d'un transport prévu pour les em-
mener à Dammartin. Une inscription sur un
centre de loisirs du Grand Dole semble impra-
ticable pour les familles. Madame le Maire est
donc intervenue auprès du Grand Dole pour
que les familles ne soient pas pénalisées et
que le mercredi soit intégré dans la conven-
tion signée avec Jura Nord.



**Le comité des
Fêtes présente son
calendrier 2017**

4 occasions de se retrouver sont prévues.

Voici les dates à retenir:

- ◆ Samedi 25 mars 2017, au caveau pour
déguster une choucroute
- ◆ Vendredi 14 juillet, repas au terrain
communal
- ◆ Samedi 30 septembre, repas au caveau
pour la St Michel
- ◆ Dimanche 19 novembre, au caveau
pour accueillir le Beaujolais nouveau.

Autres dates

- **la fête des écoles** du RPI du
Mont Guérin se tiendra le 17
juin 2017

- **La Fête de la Musique** à
Frasne-les-Meulières est fixée
au week-end des 24/25 juin.

